

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [karine labelle](#)

<https://www.cadre21.org/membres/107bf7e256db44818b0bc527>

Date d'obtention : 2023-11-29 18:05:26

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

nous devons suivre les étapes 1,2,3, puis 4 au besoin.

étape préliminaire

Des qu'une information est entendue par l'intervenant il faut rapidement valider.

Parler a l'auteur du signalement et à la victime.

évaluer et valider les informations.

Rencontrer la personnes ou les personnes et remplir le formulaire sexto le plus rapidement possible.

Remplir les espaces, l'amorce, la nature, l'intention, l'étendue avec les dates.

Ne pas regarder les preuves.

Si l'acte est impulsif

rencontrer les élèves de façon individuel

remplir la grille d'évaluation ,amorce, nature, intention et étendue..

consulter les politiques de l'établissement

confisquer si il y a du matériel

communiquer avec la police ou le policier éducateur rapidement.

s'assurer qu'un signalement DPJ est fait.

au cas ou c'est un acte malveillant

la police doit être mis au courant rapidement

une entente avec la police et l'intervenant afin de faire part au parents

un signalement dpj dois être aussi fait.

la confidentialité du dossier doit être une valeur respecter pour le bien être.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

De toujours respecter les étapes et valider les informations et recourir au documents de référence en cas de doutes.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

La première étape est la plus délicate car elle donne le ton de l'intervention.

La première étape guide l'intervention et avec sexto nous avons un guide qui détermine notre rôle et le bon fonctionnement de l'intervention en respectant la loi.

De suivre Sexto dès le départ comme outils est sécuritaire pour moi le système et la personne devant nous.